Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE
Actualité

EDITION / Nº 17 / AOÛT 2016

BIBLIO PLEIN-AIR

Vous avez été plusieurs à nous communiquer votre satisfaction à utiliser le nouveau service de bibliothèque en plein air. Ce service s'adresse à toute la communauté autant les petits que les grands. BRAVO et MERCI à tous les bénévoles qui ont travaillé à sa réalisation.

Sous le thème de « La boîte à pépins pour cultiver la culture », cet aménagement vous offre l'opportunité d'échanger des livres qui ne vous servent plus en retour d'un livre que vous n'avez pas encore lu. Nous souhaitons ainsi combler un besoin marquant dans notre communauté.

Profitez de l'aire de repos qui y est aménagée pour pratiquer votre lecture. Cet espace convivial est à votre disposition en tout temps tant et aussi longtemps que la température le permettra.

Nous vous serions reconnaissants de ne pas laisser aucune grande quantité de livres sous le chapiteau.

Empruntez, échangez, consultez des livres en tous genres… bref, c'est vous qui alimenterez votre bibliothèque publique !

La boîte à pépins … pour cultiver la culture!

MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

136, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton (Qc) J0E 2C0
TEL (450) 378-1942 / TÉLEC (450) 378-4621 / mun@miltonqc.ca

MOT du MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je profite de cette tribune pour remercier les citoyens du développement Ménard, pour leur patience concernant la réalisation des travaux dans ce secteur. En effet, d'ici quelques jours le chantier de réaménagement de cette partie de la municipalité sera complété. Nous pouvons affirmer que leur patience fut mise à l'épreuve, et cela, pas seulement pour les travaux proprement dits, mais pour le nombre d'années ou l'organisation municipale n'a pas vu la nécessité d'investir dans ce secteur. Aujourd'hui, nous sommes heureux de dire que c'est chose faite.

Sans rien enlever à ce qui a été fait à l'origine, on se devait de faire ces travaux d'importance et remettre ce que l'on appelait « boulevard » en rue standard. Ce fut une sage décision et les citoyens nous le témoignent.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec vous à quelques reprises et je me souviens de nos premières discussions. Avouons-le, nous étions quelques-uns à douter que ce projet de réaménagement se concrétise.

Dès, le début de son mandat, en janvier 2014, le Conseil voulait aller de l'avant avec ce projet. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec tous les intervenants concernés. Entre la volonté du Conseil, la réalité des intervenants impliqués tels qu'Hydro, Bell et Vidéotron et sans vous oublier, on a su mener ce projet à terme sans causer trop de désagrément à qui que ce soit.

Lors de nos présentations publiques, on vous a écouté et on a réalisé ensemble ce projet. Votre collaboration et compréhension nous ont été fortement utiles et grandement appréciées, c'est pour ça que je trouve important que celles-ci soient soulignées.

Réaliser un projet quel qu'il soit n'est jamais facile et surtout lorsqu'il est contesté, ce qu'on a su évité! La franche communication et la confiance qui s'est installée entre nous tout au long de ce projet ont grandement contribué à son avancement.

Oui, nous avons eu quelques embuches, mais aucune insurmontable. Je tiens aussi à remercier tout le travail des gens qui se sont investis dans ce dossier. Notamment, vous chers citoyens, le personnel municipal, les entreprises qui y ont travaillé ainsi que le Conseil qui y a cru.

Il y aura surement de petits ajustements de finition à apporter, alors n'hésitez pas à nous en faire part et nous interviendrons.

Dans un autre ordre d'idée, nous remercions les citoyens qui utilisent la bibliothèque plein air à côté de la Caisse. Comme il était mentionné dans le journal du mois dernier, un lieu utilisé est un lieu qui n'est pas vandalisé ! Grâce à votre présence, la bibliothèque est restée intacte jusqu'à maintenant et continuera de répondre à un besoin de divertissement durant le reste de la saison estivale. Profitez bien des derniers moments de la belle saison !

Vous êtes notre raison d'être!

Paul Sarrazin, maire

INFOS MRC

MAGASINAGE DE LA RENTRÉE : QUE FAIRE AVEC LES VIEUX APPAREILS ÉLECTRONIQUES?

Pour débuter la nouvelle année scolaire du bon pied, plusieurs remplaceront leur ordinateur, leur téléphone ou leur imprimante par d'autres appareils plus performants. Pour vous départir ensuite de vos appareils désuets ou brisés, rapportez-les à l'écocentre à Granby ou à Waterloo. L'écocentre se chargera de recycler les différentes composantes de vos appareils de façon responsable de l'environnement.

Les écocentres à Granby et Waterloo sont accessibles gratuitement aux citoyens et aux industries, commerces et institutions (ICI) ayant une adresse sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

COORDONNÉES DES ÉCOCENTRES

	GRANBY	WATERLOO
ADRESSE	1080, rue André-Liné	6550, rue Foster
HORAIRE ESTIVAL	Lundi au samedi 8 h à 17 h	Mercredi au samedi 8 h à 17 h

Prenez note que certaines matières provenant des immeubles non résidentiels sont acceptées avec frais. Consultez le site Web de la MRC au www.haute-yamaska.ca pour en savoir plus.

Informations : 450 378-9976, poste 2231

APPEL DE PROJETS : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le Fonds de développement des communautés apporte une aide financière aux citoyens, organismes et municipalités pour l'aménagement d'infrastructures, le développement de services et autres projets mobilisateurs pour développer la communauté rurale ou les études et planifications liées à ces types de projets.

Le Fonds découle de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Établie depuis janvier 2015, elle outille la MRC de La Haute-Yamaska pour supporter les communautés rurales du territoire dans la mise en œuvre de projets novateurs.

L'appel de projets pour l'année financière 2016-2017 est commencé. Pour plus d'information ou soumettre votre projet, consultez le site Web Haute-yamaska.ca ou contactez Samuel Gosselin, conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire au 450 378-9976, poste 2504 ou à sgosselin@haute-yamaska.ca.

ORDRE du JOUR de L'ASSEMBLÉE D' AOÛT2016

Séance régulière du lundi, 8 août j2016, tenues à la salle communautaire,
du 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

1. **Ouverture de l'assemblée**

   1.1 Ouverture de l'assemblée - Informations générales

   1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

   1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 juillet 2016 et de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

2. **Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale**

   2.1 Dépôt des états des revenus et dé penses de juillet 2016

   2.2 Dépôt du rapport mensuel relatif au rè glement de délégation 538-2015

   2.3 Avis de motion projet de règlement 551-2016 abrogeant les règlements 493-2011 et 523-2014 édictant les normes applicables aux membres du conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton – code d'éthique et de déontolo gie

   2.4 Clôture garage municipal

   2.5 Autorisation de vente à Alain Dufresne (Installation Alain Dufresne Inc.) du lot 4 031 192 du cadastre du Québec

   2.6 Avis de motion projet de règlement 552-2016 abrogeant le règlement 504-2012 pour édicter les normes applicables aux employés de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton - code d'éthique et de déontologie en matière municipale

3. **Sécurité Publique / Police – Incendie – Premiers répondants**

4. **Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments terrains**

   4.1 Entente d'entretien d'hiver de la rue Principale avec le Ministère des Trans ports, de la Mobilité durable et de l'Élec tri-fication des transports (MTMDET)

5. **Urbanisme / Environnement / Hygiène du mi lieu**

   5.1 Rapport des permis émis durant le mois de juillet 2016

   5.2 Affichage directionnel pour les entre prises membres du réseau des « Haltes gourmandes, Granby telle ment terroir » ;

   5.3 Adoption et dispense de lecture du règlement 548-2016 modifiant le règlement de zonage 461-2008 visant à fixer une superficie minimale de bâtiment principal dans les zones ICL-1 et ICL-2

   5.4 Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des nouveaux règlements de zonage des municipalités membres

6. **Service Communautaire / Culturel / Loisirs / Communication**

   6.1 Politique familiale et des aînés – résolution soulignant l'importance de réaliser la mise à jour de la politique familiale et des aînés afin de continuer d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité

   6.2 Adoption de l'échéancier de réalisation de la mise à jour de la politique familiale et des aînés

   6.3 Demande afin de réitérer l'appui à madame Jacqueline L. Meunier comme élue responsable des dossiers familles et aînés pour la mise à jour

7. **Développement économique / Industriel**

8. **Période de questions**

9. **Levée de la séance**

Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

CIMÉMA EN PLEIN AIR FAMILIAL

SAMEDI 13 AOÛT 2016
AU PARC DES GÉNÉRATIONS
À LA NOIRCEUR (20 H 45 APPROXIMATIVEMENT)

EN CAS DE PLUIE L'ACTIVITÉ SERA REMISE AU SAMEDI 20 AOÛT 2016

Synopsis et détails

L'histoire vraie d'un fermier excentrique qui tente, avec l'aide de sa petite fille, d'entraîner son chien Oddball à protéger un enclos de pingouins des attaques de renards. Le malicieux chien permet à la famille de se retrouver et participe à sauver leur petite ville de bord de mer.

NOUVEAU-TENNIS

Vous aimez jouer au tennis ?

Nous vous informons qu'il est dorénavant possible de pratiquer votre sport favori au parc des Loisirs sur la patinoire.

Pour utiliser le filet de tennis, vous devez vous présenter au bureau municipal sur les heures d'ouverture et effectuer un dépôt de 10$ pour obtenir la clé du coffre de celui-ci. Premier arrivé premier servi ! Votre dépôt vous sera remis lorsque vous rapporterez la clé à la fin de la saison. Bonne partie !

PROGRAMMATION DES LOISIRS AUTOMNE 2016

D'ICI LA FIN DU MOIS D'AOÛT VOUS RECEVREZ LA PROGRAMMATION COMPLÈTE DES ACTIVITÉS DES LOISIRS OFFERTES DANS VOTRE MUNICIPALITÉ. LORS DE CHAQUE SAISON, NOUS NOUS EFFORÇONS DE VOUS OFFRIR UN CHOIX VARIÉ D'ACTIVITÉS AFIN DE BIEN VOUS DIVERTIR. CEPENDANT, PLUSIEURS ACTIVITÉS INSÉRÉES DANS NOTRE PROGRAMMATION N'ARRIVENT PAS À DÉMARRER À CAUSE D'UN MANQUE DE PARTICIPATION. SACHEZ QUE NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS ET QU'IL VOUS EST POSSIBLE DE NOUS PROPOSER DES ACTIVITÉS QUE VOUS SOUHAITERIEZ SUIVRE CHEZ VOUS.

DES LA RÉCEPTION DE LA PROGRAMMATION, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE EN TOUT TEMPS AUPRÈS DE VOTRE SERVICE DES LOISIRS AU 136, RUE PRINCIPALE. DE PLUS, UNE SOIRÉE D'INSCRIPTIONS POUR LA SESSION D'AUTOMNE SE TIENDRA LE 14 SEPTEMBRE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE 18 H 30 À 20 h.

AFIN DE CONSERVER VOTRE MILIEU DYNAMIQUE, PENSEZ À VOUS INSCRIRE CHEZ VOUS AVANT TOUT !

simplement brillant
www.miltonqc.ca

COIN des ORGANISMES

L'écho de l'Âge d'Or

Mot de la présidente

Voici le mois de septembre déjà et ce qui veut dire le mois des renouvellements des cartes de membres, un membre du comité communiqueras avec vous d'ici peu. Si vous avez des questions vous pouvez rejoindre un des membres du comité et il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

PRÉSIDENTE	LUCIENNE RIEL	361-2776
VICE-PRÉSIDENT	ROBERT GRAVES	372-3439
SECRÉTAIRE	LYSE LANDRY	378-1319
TRÉSORIÈRE	GINETTE GRIGGS	378-1860
DIRECTRICE	MARIELLE DELORME	378-9755
DIRECTRICE	DIANE BLAIN	994-2455
DIRECTRICE	YVETTE LUSSIER	378-8644

Activités

Cours de danse de ligne : tous les lundis à 9 h 30 avec Mme Jacqueline. Coût de chaque cours 4$, au centre communautaire de SainteCécile. Responsable des cours Mme Yvette Lussier

Billard

Tous les jeudis soir 19 h à la salle communautaire de Sainte-Cécile de Milton

Pétanque

Tous les mardis à 19 h au parc des Générations . Venez jouer avec nous

Danse

Tous les 2e vendredis du mois de 19 h 45 à 23 h, soirées dansantes à Sainte-Cécile-de-Milton. Avec les Maréances. **Goûter à la fin de la soirée.**

échec au crime
ECHECAUCRIME.COM 1-800-711-1800

Échec au crime est un programme de signalement 100% anonyme qui s'adresse aux citoyens désireux de transmettre de l'information sur des événements dont ils ont été témoins ou sur lesquels ils disposent des renseignements. Vous composez le **1 800 711-1800**

211 ® MD

Quand tu ne sais pas vers qui te tourner.MC

Qu'est-ce que le 211 ?

Le Service 211 est un service d'information et de référence centralisé qui dirige rapidement les personnes vers les ressources qui existent dans les régions de la Capitale -Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de la MRC de la Haute-Yamaska. Un numéro à trois chiffres facile à retenir qui met en lien les gens avec la gamme complète de services offerts dans la collectivité. Concrètement, le Service 211 est un centre d'appels établi dans une collectivité afin de mieux la desservir. Des préposés spécialisés répondent aux appels, évaluent les besoins de l'appelant et le dirigent vers les services appropriés.

Pair

Une présence rassurante !

PAIR, organisme à but non lucratif, est un service GRATUIT d'appels automatisés que les abonnés reçoivent à une heure prédéterminée après une entente avec les responsables du service.

À qui s'adresse PAIR ?
Aux personnes seules, habitant seules dans un secteur isolé; seules et handicapées; dont les contacts sont éloignés; en perte d'autonomie; souffrant de maladie chronique; oubliant souvent de prendre leur médication ou de s'alimenter; vivant une situation de détresse psychologique; prenant soin d'une personne en perte d'autonomie; proches aidants dans une situation particulière

Procédure d'abonnement

Les personnes intéressées à adhérer à Pair peuvent communiquer directement avec le responsable de l'Agence du service de leur région ou avec le: bureau provincial de Pair au 1-877-997-PAIR (7247)

Flash-Info Sécurité civile

Le 8 août 2016

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie

Le 8 août 2016

Bulletin d'information de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie

Vigilance relative au bas niveau d'eau

Le beau temps de l'été est apprécié de tous. Cependant, le peu de précipitation ainsi que les températures chaudes peuvent nous causer des mauvaises surprises. Il y a eu des observations sur des niveaux particulièrement bas de certains cours d'eau et eau souterraine. Ce manque d'eau peut occasionner des problématiques, tel que :

- Difficulté d'approvisionnement en eau potable.
- Manque d'eau pour les services incendies.
- Pénurie d'eau pour l'agriculture (culture et élevage).
- Développement de cyanobactérie.
- Augmentation des coûts du traitement des eaux de consommation.

Dans une telle situation, il serait opportun d'appliquer des mesures de prévention, à titre d'exemple :

- Sensibiliser la population à une réduction de la consommation d'eau;
- Valider vos processus prévus à votre plan d'urgence en cas de pénurie d'eau.
- Surveillance des réserves d'eau

Nous vous invitons à nous signaler toute préoccupation relative au bas niveau de l'eau, ou tout autres sujet en lien avec la sécurité civile via l'adresse suivante : securite.civile16@msp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 450-346-3200.

Merci de votre collaboration.

SAIS-TU QUE C'EST GRAVE ?

Le vandalisme, c'est d'abimer un objet qui ne t'appartient pas!

Graver son nom sur un banc de parc avec un couteau ; briser des boîtes aux lettres ; faire un graffiti sur un mur… Ces gestes te semblent banals? En fait, ce pourraient être des infractions criminelles !

En effet, briser ou abîmer volontairement des objets qui appartiennent à un autre est une infraction criminelle. Cette infraction porte un nom: **méfait**. Elle peut désigner plusieurs actions qu'on appelle souvent **du vandalisme**.

Rendre un objet inutilisable ou dangereux, c'est aussi commettre un méfait. C'est le cas, par exemple, si quelqu'un crève les pneus d'une voiture ou autre.

Alors réfléchi avant d'agir! Cela pourrait avoir des conséquences plus exhaustives que le plaisir que tu as eu à poser le geste.

Communiqué

LES PRODUITS DANGEREUX ET LES RISQUES D'INCENDIE ASSOCIÉS

Le Service des incendies reçoit beaucoup d'appels pour incendie en raison d'une mauvaise utilisation de divers produits dangereux.

En effet, votre domicile peut receler des produits domestiques potentiellement dangereux pouvant s'enflammer, voire exploser.

En voici quelques-uns :

PRODUITS NETTOYANTS • ALCOOL À FRICTION • PEINTURE • DILUANT • PESTICIDES • PROPANE • PRODUITS D'ENTRETIEN DE PISCINE

LA MANIPULATION

Ces liquides peuvent former un danger potentiel s'ils ne sont pas manipulés adéquatement.

• Leurs vapeurs s'enflamment facilement, brûlent vivement et peuvent provoquer une explosion.

• Ils dégagent du monoxyde de carbone (CO), s'il y a une mauvaise combustion. Le CO est un gaz incolore, inodore et sans saveur, mais toxique et dangereux pour la santé. Vous devez faire attention aux réactions chimiques que ces produits domestiques peuvent provoquer au contact d'autres produits. Celles-ci peuvent être dangereuses pour votre santé

et votre sécurité. Afin de prévenir les incendies et les effets sur votre santé, vous devez utiliser, manipuler et entreposer les produits domestiques dangereux de façon sécuritaire.

L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES LIQUIDES INFLAMMABLES OU COMBUSTIBLES

• Entreposez les liquides inflammables ou combustibles loin des sources de chaleur, hors de portée des enfants et dans des endroits propres et secs comme un garage ou un cabanon,

mais pas sur un balcon, ni près d'une fenêtre ou d'une issue.

• Conformez-vous aux consignes d'entreposage inscrites sur l'étiquette.

• Évitez de les entreposer près des produits ménagers.

• Conservez-les dans leur contenant d'origine avec l'étiquette.

Ne les transvidez pas. L'essence doit être conservée dans un bidon homologué, étiqueté, hermétique et conçu à cet effet.

• N'entreposez pas plus de 15 litres de liquides inflammables et combustibles, incluant un maximum de 5 litres de liquides inflammables (essence, alcool, etc.) dans votre résidence.

• N'entreposez pas plus de 50 litres de liquides inflammables et combustibles, incluant un maximum de 30 litres de liquides inflammables dans votre garage ou cabanon.

• Le propane doit toujours être entreposé à l'extérieur.

Référence : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie

Stéphane Dufresne T.P.I.
Directeur adjoint / Préventionniste
Service incendie Roxton Pond/Ste-Cécile de Milton
sdufresne@roxtonpond.ca
450-372-6875 ext.264

Note: Avant d'acheter et d'installer une piscine démontable, vérifiez toujours les règlements municipaux. Ainsi ,vous vous éviterez des désagréments et pourrez profiter de l'été en toute quiétude!

Votre piscine est-elle sécuritaire ?

Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine sans que personne ne s'en rende compte. Rendre sa piscine inaccessible, c'est éviter qu'un enfant y chute accidentellement en votre absence ou lors d'une fête.

Au sens du règlement provincial adopté en matière de sécurité autour des piscines, tout bassin d'eau dédié à la baignade doit être protégé dès que sa capacité d'eau dépasse 60 centimètres de hauteur. Donc, vos piscines gonflables pourraient être également assujetties, en plus que ces dernières tendent à se dégonfler avec le temps ce qui facilite leur escalade.

Pour une BAIGNADE PARFAITE, nous vous invitons à consulter le site Internet dédié exclusivement à la sécurité autour des piscines. http://www.baignadeparfaite.com/

Vous trouverez des outils simples vous permettant de juger de la conformité de votre installation et en apprendre davantage sur la sécurité. Entre autres, vous pouvez faire un test d'autoévaluation, vous inscrire à la tournée Baignade parfaite qui offre des vérifications à domicile gratuites du mois de mai à août et télécharger d'autres outils.

La Municipalité est également une bonne conseillère en la matière alors n'hésitez pas à communiquer avec votre inspecteur municipal! Nous vous rappelons que vous devez avoir un permis pour implanter une piscine.

FEUX EN PLEIN AIR...LE SAVIEZ-VOUS?

Qu'il est interdit de faire des feux en plein air sur tout le terrioire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Sauf dans les cas expressément autorisés et les feux de **foyer** extérieur . Un seul foyer peut-être installé par bâtiment principal.

Pour être conforme, votre foyer extérieur doit :

- être muni d'une cheminée avec un pare-étincelles à l'extrémité;
- être muni d'un âtre avec un pare-étincelles;
- être installé à plus de trois mètres de tout bâtiment et de toute construction combustibles;
- être toujours sous surveillance;
- ne pas servir d'incinérateur à déchets.

De plus, l'utilisation d'accélérant ou de toutes autres matières dérivées du pétrole n'est pas tolérée.

Accumulation des palettes de bois sur les terrains résidentiels

La Municipalité observe des amoncellements, parfois importants, de palettes de bois sur les terrains résidentiels, lesquelles servent à chauffer les résidences pendant l'hiver. D'ici l'automne 2016, la Municipalité fera parvenir aux propriétaires concernés des avis afin de les informer qu'à partir du 1er avril 2017, aucune palette sur les terrains résidentiels ne sera tolérée sur l'ensemble du territoire (rural et urbain). La Municipalité pourrait intervenir plus rapidement si elle juge que les palettes amoncelées ou éparpillées constituent une nuisance au sens de notre règlement. Nous vous remercions de votre collaboration.

Service régional de vidange systématique des installations septiques

mrc La Haute-Yamaska Prospère de nature

Le service s'applique à toute propriété résidentielle munie d'une installation septique, incluant les chalets et autres logements. À cet effet, la Municipalité est divisée en deux territoires de collecte distincts : l'un desservi les années paires et l'autre les années impaires. Cette année toute la partie sud de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que le cœur du village bénéficieront du service.

Un avis de vidange écrit est envoyé par la MRC à chaque propriétaire environ 14 jours avant la période de vidange de sa fosse septique l'informant de la vidange prochaine et demandant le dégagement des deux couvercles de la fosse. La présence du propriétaire sur les lieux au moment de la dispense du service n'est pas nécessaire.

SEPTEMBRE 2016

1	19 h	Billard - Âge d' Or-Salle communautaire
2		Collecte des matières recyclables
5		Bureau fermé—Fête du travail
6	19 h 30	Pétanque- parc des Générations-Âge d'Or
7		Collecte d'ordures ménagères
8		Collecte de rebuts encombrants. Matériaux de construction NON ACCEPTÉS
8	19 h	Billard - Âge d' Or-Salle communautaire
9	19h 45	Danse de l'âge d'Or salle communautaire
12	19 h	Séance du Conseil municipal
13	19 h	Pétanque- parc des Générations-Âge d'Or
14		Collecte d'ordures ménagères
15	19 h	Billard - Âge d' Or-Salle communautaire
16		Remise des documents pour le CCU
16		Collecte des matières recyclables
20	19 h 30	Pétanque- parc des Générations-Âge d'Or
21		Collecte d'ordures ménagères
22	19 h	Billard - Âge d' Or-Salle communautaire
27	19 h 30	Pétanque- parc des Générations-Âge d'Or
29	19 h	Billard - Âge d' Or-Salle communautaire
30		Collecte des matières recyclables

IMPORTANT :

Lors des collectes des rebuts encombrants (communément appelés gros rebuts), **les matériaux de construction ne sont pas acceptés.**

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LUNDI, LE 12 SEPTEMBRE À LA SALLE COMMUNAUTAIRE À 19 H 30. (130, RUE PRINCIPALE)

LES DOCUMENTS POUR LE CCU DOIVENT ÊTRE REMIS AU PLUS TARD LE 16 SEPTEMBRE AU BUREAU MUNICIPAL POUR ÊTRE TRAITÉS AU CONSEIL DU 11 OCTOBRE PROCHAIN.

ENVIRONNEMENT INFOS-CITOYENS

ATTENTION À LA BERCE DU CAUCASE

La berce du caucase est une plante exotique envahissante. Sa sève contient des toxines. Ces dernières sont activées par la lumière et rendent la peau extrêmement sensible au soleil, causant des dommages aux cellules cutanées superficielles (lésions apparentées à des brûlures, douloureuses et parfois graves).
Sa sève est liquide, incolore et inodore, et est exsudée sur toutes les parties de la plante. Le contact avec la sève de la plante est indolore, mais les toxines qu'elle contient peuvent produire des dermatites jusqu'à 48 heures après l'exposition. Après guérison des plaies, des taches brunes ou blanches peuvent persister pendant plusieurs mois, voire quelques années, sur les régions affectées et ces dernières peuvent demeurer photosensibles (sensibles à la lumière).

Pour plus d'information, consultez le Portail santé mieux-être.

http://sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/brulures-causees-par-la-berce-du-caucase/

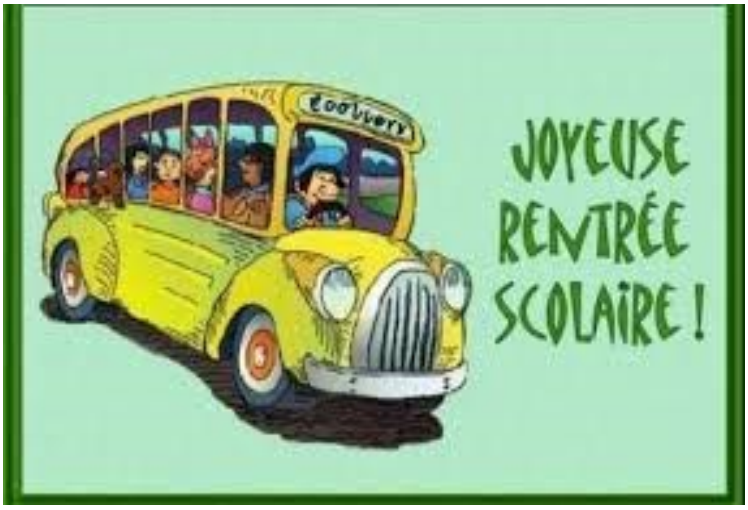

CONSEIL MUNICIPAL

Sarrazin Paul, maire
450 378-1942
450 777-6717
maire@miltonqc.ca

Lussier Claude
450 405-3171

Meunier L. Jacqueline
450 378-6809

Fehlmann Johanna
450 777-5629

Pigeon Richard
450 772-6660

Goyette Sylvain
450 777-1346

Roy Sylvain
450 378-6909